

Pour le Collectif Chinonais Environnement
Marie-Noëlle HENNEBEL
22, rue Diderot
37500 CHINON
chinonenvironnement@pnyka.fr

Chinon, le 17 juin 2015

COPIE

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Général De Gaulle
37500 CHINON

Objet : Place Mirabeau et Parking sur berge

Monsieur Le Maire,

au nom du Collectif Chinonais Environnement, nous souhaitons vous alerter sur les projets que vous envisagez de mener, et dont les conséquences seraient graves pour l'attractivité de notre Ville, son patrimoine et sa rivière.

Lors de la dernière réunion de quartier « Centre-Ville » en date du 13 avril 2015 et de la séance du conseil municipal du 16 juin 2015, vous avez évoqué puis fait voter le projet dit de la « Brèche » et son programme (230 places de stationnement de proximité, 20/25 logements, crèche, salles de réunions et associatives, office de tourisme et diverses activités commerciales). Pendant la phase des travaux (18 mois), un parking « provisoire » sur berge serait aménagé entre les cales de la statue Rabelais et du parking des Docteurs Mattrais, le long du Quai Jeanne d'Arc, pour pallier le manque de stationnement en centre-ville. Ceci aurait pour conséquence d'importantes modifications de la circulation automobile dans l'hyper-centre de Chinon, et en particulier sur la place Mirabeau, un des plus beaux espaces publics de Chinon, lieu de rencontres inter-générationnelles.

Ce projet de parking sur berges a selon nous deux inconvénients majeurs :

- un impact sur la Vienne, aussi bien du point de vue hydraulique, hydrobiologique, que paysager,
- des répercussions fortes sur la circulation dans le centre-ville.

Les bords de Vienne sont un des éléments centraux du paysage de Chinon et un des points fondamentaux d'attractivité de notre Ville, que ce soit pour les nombreux visiteurs, et aussi pour les Chinonais ; il n'y a qu'à constater la déambulation sur le Quai Jeanne d'Arc en particulier les dimanches de beau temps pour s'en convaincre : quel plaisir nous promettez-vous à se promener avec pour panorama des alignements de voitures au bord de l'eau, vectrices de bruit et de pollution ? Vous n'êtes pas sans savoir que le site de la Vienne à Chinon est protégé et inscrit par arrêté ministériel depuis le 15 juin 1942. Cette protection a bien sûr été renforcée par l'intégration de ce site dans le périmètre du secteur sauvegardé depuis le 28 mars 2013. Le secteur sauvegardé, un des points d'orgue de la politique urbaine de Chinon, fait d'elle, aujourd'hui, un exemple en ce domaine, aussi bien au niveau national qu'international ; le classement de Chinon « Ville d'Art et d'Histoire » en a sans doute été facilité.

Par ailleurs, à l'époque où la plupart des villes, depuis plusieurs années se tournent à nouveau vers leur rivière pour faire de leurs berges des lieux de promenades, rencontres, convivialité, ... en supprimant les aménagements urbains et industriels des décennies précédentes, prendre la décision de remblayer le lit mineur de la Vienne vient à contre-courant de toute la

logique mise en œuvre depuis une vingtaine d'années : que ce soit à travers le Plan Loire Grandeur Nature, le PPRI approuvé le 09 mars 2012, ou la protection de la faune et de la flore au titre de Natura 2000 depuis le 03 novembre 2005 (Basses Vallée de la Vienne et de l'Indre). Nous nous permettons d'insister sur le risque inondation, **le remblaiement du lit mineur ayant automatiquement un impact sur le rehaussement de la ligne d'eau à l'amont, avec pour conséquence des crues à des cotes supérieures à celles d'aujourd'hui.**

Enfin, nous avons des doutes sur le caractère « provisoire » du dit parking.

Le second aspect a trait à la **circulation et au déplacement**. Ce projet va modifier notoirement le fonctionnement urbain de la ville puisqu'il prévoit l'accès automobile de la "Brèche" par la rue Denfert-Rochereau, la Place Mirabeau, la rue Marceau et la rue des Templiers. Les rues étroites, bordées d'un bâti ancien ne sont pas aptes à recevoir le trafic important qui sera généré par ce type de projet. **La place Mirabeau, quant à elle, est un de ces lieux qui participe de l'âme et de l'histoire actuelle et passée de Chinon** : détente autour de la fontaine, occupation par le marché hebdomadaire, activité commerciale et de service dense, multiples manifestations qu'elles soient organisées par la Ville, des associations ou des habitants. Bref, un lieu de vie dans un environnement urbain à la fois calme et actif, au cadre préservé, sur le chemin du parking Jeanne d'Arc au centre-ville, et qui de surcroît a fait l'objet d'aménagements de voirie et d'accessibilité récemment.

La problématique de la voiture en centre-ville anime les débats des spécialistes de la ville et de l'urbain depuis longtemps. Dans l'hypothèse où il y aurait un problème de stationnement à Chinon, il suffit de regarder le nombre de places de stationnement dans un périmètre de dix minutes à pied autour de la Place du Général de Gaulle pour se convaincre que non. **Il convient sans doute de renforcer la communication sur les possibilités de stationnement Place Jeanne d'Arc, Quai Danton** (tous deux à moins de 10 minutes à pied du centre) **et aussi des parkings de la Ville Haute desservis par l'ascenseur** (forteresse et Beauloisir en cours de réalisation).

Nous comprenons toutefois votre préoccupation à ce que les travaux de La Brèche génèrent le moins de difficultés possibles pour la mobilité des Chinonais et de leurs visiteurs. Sans doute, est-ce l'occasion de **renforcer ou d'initier d'autres comportements, par exemple en poursuivant le plan de déplacement urbain engagé depuis plusieurs années, ou en mettant en œuvre des navettes ou des dessertes bus plus fréquentes**, pourquoi pas en lien avec le SITRAVEL.

L'avenir n'est pas dans le bétonnage des rivières et vers plus de voitures en ville, vous le savez. En s'appuyant sur sa riche histoire et son patrimoine préservé, Chinon peut s'inscrire dans la modernité et l'avenir en engageant des démarches innovantes, en incitant des pratiques plus citoyennes allant dans le sens de la préservation de notre environnement et de la prise en compte du changement climatique.

Nous souhaitons vous rencontrer rapidement pour développer notre argumentaire et nous vous demandons, en votre qualité de Maire, de bien vouloir reconsidérer votre position.

Nous vous prions de recevoir Monsieur Le Maire nos sincères salutations,

Pour le Collectif Chinonais Environnement

Marie-Noëlle HENNEBEL

Copie pour information

Monsieur Le Directeur de la DRAC Centre

Monsieur Le Président de la Région Centre – service environnement

Monsieur Le Préfet d'Indre et Loire

Monsieur Le Sous-Préfet de Chinon

Monsieur Le Président du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Monsieur Le Directeur de la DDT d'Indre et Loire

Monsieur Le Président de l'ANVAH et VSS

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France

Monsieur Le Directeur de la Mission Loire (UNESCO)